

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

[Traduction]

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, comme nous sommes encore à l'appel des motions, je me demande si je ne pourrais pas signaler un point relatif à l'ordre des travaux pour aujourd'hui. Je constate que le leader du gouvernement à la Chambre est absent, mais peut-être le ministre d'État de Saskatoon-Humboldt noterait-il ma suggestion?

Sauf erreur, nous passerons plus tard aujourd'hui à la deuxième lecture du bill C-157 concernant les paiements provisoires à l'égard du grain non battu dans les provinces des Prairies. Les membres de notre parti qui participeront au débat seraient heureux si, au lieu de renvoyer le bill au comité permanent, on le renvoyait directement au comité plénier avec l'espoir qu'il franchisse aujourd'hui la plupart des étapes, sinon toutes. Je propose cela pendant que nous en sommes encore à l'appel des motions au cas où il faudrait modifier la motion telle qu'elle figure à l'ordre du jour.

## LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS ENTRE CULTIVATEURS ET CRÉANCIERS

L'APPLICATION JUSQU'EN 1969

**M. G. W. Baldwin (Peace River)** demande à présenter le projet de loi n° C-167 visant à modifier la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers.

**Des voix:** Expliquez.

**M. Baldwin:** La loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers a été adoptée en 1934 sous l'égide d'un gouvernement conservateur pour aider les agriculteurs qui accusaient depuis quelques années des déficits d'exploitation.

Le gouvernement fédéral est légalement intervenu pour ramener les dettes à un niveau raisonnable, abaisser les taux d'intérêt et échelonner des remboursements réguliers de plus longues périodes.

La loi demeure dans les statuts bien qu'elle ne s'applique qu'aux dettes contractées avant 1945. A cause des graves problèmes financiers dus aux conditions atmosphériques et à l'impossibilité de commercialiser les produits de la ferme, particulièrement dans le Nord de l'Alberta et de la Saskatchewan, situation qui, dans certaines régions, persiste depuis des années, nombre d'agriculteurs compétents sont incapables de payer l'échéance.

On assiste à une augmentation importante du nombre des poursuites de saisie, des sai-

sies de matériel et autres poursuites similaires pour dettes, et le projet de loi a pour objet d'étendre la portée de la loi pour qu'elle englobe les dettes contractées jusqu'en 1969, afin d'alléger le fardeau des agriculteurs et de garder les agriculteurs compétents et efficaces sur leurs terres.

Le projet de loi prévoit en outre que la loi ne sera mise en vigueur que dans les régions que le gouverneur en conseil désignera.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois, et l'impression en est ordonnée.)

• (11.20 a.m.)

## QUESTIONS ORALES

### LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

LE COMITÉ ET LA MISE EN TUTELLE DE LA CJC

**M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley):** Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question au premier ministre? Étant donné l'importance du rapport déposé aujourd'hui et l'incertitude créée par ses principales recommandations—véritable secret de Polichinelle—tendant à la mise en tutelle de la CJC, le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement entend présenter des mesures pertinentes avant le congé de Noël?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, il m'est impossible de dire quelles suites nous donnerons au rapport puisqu'il vient tout juste de m'être remis en même temps qu'aux autres représentants. Le gouvernement voudra sans doute l'étudier et consulter le secrétaire d'État sur les mesures souhaitables.

[Plus tard]

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire a trait à celle qu'a posée le député d'Annapolis Valley. Étant donné la solution recommandée par le comité à l'égard des difficultés de la YPC...

**Des voix:** Oh, oh.

**L'hon. M. Dinsdale:** Je vous demande pardon. Je voulais dire la CYC (CJC). Monsieur l'Orateur, c'est un lapsus susceptible d'une analyse freudienne, et qui aura quelque rapport avec la fin de ma question supplémentaire à l'adresse du très honorable représentant. Comme la tutelle prévue pour la CJC causerait un désarroi définitif, le gouvernement agira-t-il avec un empressement inhabituel pour que soient poursuivis certains des programmes les plus constructifs de la CJC, tel le projet Kellerman à Toronto?